

DIGEST EUROPEEN – DIGEST INTERNATIONAL

PAR **BORIS FRONTEDDU ET DENIS BOUGET**

Observatoire social européen (OSE)

INTRODUCTION¹

Le premier trimestre 2020 a été l'occasion pour la nouvelle Commission européenne, présidée par Ursula von der Leyen, de publier une série de plans d'action définissant une batterie d'actes législatifs qui devraient être proposés par l'exécutif européen au cours de son mandat (jusqu'en 2024). En termes de politique sociale, la Commission a publié deux plans d'action fondamentaux. Le premier est une communication intitulée « Une Europe sociale forte pour des transitions justes » qui prévoit notamment l'implémentation du Socle européen des droits sociaux. Le deuxième est un « Plan d'investissement pour une Europe durable » qui pose les bases du volet social du Pacte vert pour l'Europe en détaillant, notamment, le fonctionnement du futur Mécanisme pour une Transition juste. Le cours de l'activité législative européenne a, cependant, brusquement été bouleversé, dès le mois de mars 2020 avec la propagation rapide du COVID-19 sur le territoire européen.

1. POLITIQUE EUROPEENNE GENERALE – INTERNATIONAL

Entrée en fonction le 1^{er} janvier 2020, la Présidence croate du Conseil de l'Union européenne a défini, parmi ses priorités², les négociations sur les propositions législatives relatives au pacte vert pour l'Europe, ainsi que celles relatives à la nouvelle stratégie industrielle européenne, l'établissement d'un futur cadre commun sur l'asile et la migration, le renforcement des soins de santé de longue durée dans l'Union européenne (UE) et l'implémentation du programme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour le développement durable.

Dans le même temps, la Présidence croate s'est engagée à faire avancer les négociations relatives à un partenariat avec l'Afrique. Ce dernier doit, en effet, remplacer l'Accord de Cotonou qui était supposé arriver à terme le 20 février 2020. Il convient de noter, à ce titre, qu'Ursula von der Leyen a signé, le 28 janvier 2020, un nouvel accord de partenariat avec le Fonds Monétaire International (FMI) afin de renforcer la coopération entre l'Union et le Fonds en ce qui concerne le climat et le secteur du numérique, tout particulièrement en Afrique (IP/20/126).

Dans le domaine des politiques sociales, la Présidente de la Commission, a annoncé, le 14 janvier 2020, le lancement d'une consultation des partenaires sociaux sur une

(1) *Le Bulletin quotidien Europe* constitue une précieuse source d'information pour la rédaction du Digest européen et international ; <https://agenceurope.eu>.

(2) Voir le programme et les priorités de la Présidence croate du Conseil, janvier 2020, <https://eu2020.hr/>.

action européenne visant à établir des salaires minimums adéquats au sein de l'UE.³ La Commission entend demander aux partenaires sociaux si une action européenne dans ce domaine serait souhaitable. La Confédération européenne des syndicats (CES) a déjà fait savoir dans un communiqué qu'elle regrettrait que la Commission ne propose pas de fixer le seuil de pauvreté en tant que plancher au salaire minimum.⁴ La Confédération a d'ailleurs publié un communiqué, le 28 janvier 2020, analysant le niveau des salaires minimums au sein des Etats membres. Cette analyse montre que 17 Etats membres, dont la Belgique, fixent des salaires minimums en-deçà du seuil de pauvreté. Par la voix de BusinessEurope et de SMEUnited, le patronat européen a, quant à lui, rappelé que la Commission européenne ne dispose pas des compétences nécessaires pour proposer un instrument législatif contraignant relatif au salaire minimum.⁵

En parallèle, la Commission européenne a publié, le 13 mars 2020, une étude concernant les conditions de travail des travailleurs de plateformes numériques. Les auteurs de cette étude recommandent notamment l'établissement d'une nouvelle définition du terme « travailleur » et du « travail » afin de couvrir et protéger au mieux les travailleurs sous contrats atypiques.⁶

En matière d'égalité de genre, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) a publié le 10 mars 2020 un bilan de la mise en œuvre du programme de Pékin⁷ au sein des Etats membres de l'UE. Le rapport souligne, notamment, un écart salarial persistant entre hommes et femmes ainsi qu'une plus grande vulnérabilité des femmes aux conséquences du changement climatique, en particulier, en ce qui concerne les mères seules et les femmes âgées bénéficiant de faibles allocations de pension.⁸

(3) Commission européenne, *First-stage consultation of social partners on Fair Minimum Wages in the EU*, 14 janvier 2020, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/fs_20_51.

(4) Confédération européenne des syndicats, *ETUC Reply to the First Phase of Consultation of Social Partners under Article 154 TFEU on a possible action addressing the challenges related to fair minimum wages*, 14 janvier 2020, <https://www.etuc.org/en/document/etuc-reply-first-phase-consultation-social-partners-under-article-154-tfeu-possible-action>.

(5) BusinessEurope, *Response to first phase social partner consultation on a possible action addressing the challenges related to fair minimum wages*, https://www.businesseurope.eu/sites/buseur/files/media/position_papers/social/2020-02-19_response_first_stage_consultation_minimum_wages_final.pdf ; *SMEUnited reply to the first phase consultation of Social Partners under Art 154 TFEU on a possible action addressing the challenges related to fair minimum wages*, 3 mars 2020, <https://smeunited.eu/publications/smeunited-reply-to-the-first-phase-consultation-of-social-partners-under-art-154-tfeu-on-a-possible-action-addressing-the-challenges-related-to-fair-minimum-wages>.

(6) Commission européenne, *Study to gather evidence on the working conditions of platform workers*, 13 mars 2020, <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=8280>.

(7) Adopté lors de la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes à Pékin en 1995, <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/6457680f-8566-4e47-85ef-e2b69bb13691>.

(8) EIGE, *Beijing + 25: the fifth review of the implementation of the Beijing Platform for Action in the EU Member States*, <https://eige.europa.eu/publications/beijing-25-fifth-review-implementation-beijing-platform-action-eu-member-states>.

Par ailleurs, au cours de ce premier trimestre 2020, les négociations interinstitutionnelles relatives au cadre financier pluriannuel 2021-2027 ont continué de s'enliser, à tel point que la commission parlementaire du développement régional a annoncé, le 21 janvier, geler les négociations sur le futur budget européen. La commission parlementaire demande dès lors à la Commission de concevoir un règlement transitoire pour l'année 2021 si les blocages persistent.

Des avancées notables ont, cependant, été réalisées dans le processus du Brexit. Le 29 janvier 2020, les eurodéputés ont formellement approuvé le retrait du Royaume Uni de l'UE en séance plénière. La dernière étape se situe désormais dans la ratification par les deux parties d'un accord détaillant les modalités de ce retrait, notamment en termes d'accès au marché unique. L'UE et le Royaume-Uni ont tous deux publié des projets d'accord de retrait s'engageant à parvenir à un accord définitif d'ici la fin de l'année 2020.⁹

En politique économique, le 26 février 2020, la Commission européenne a publié les rapports par pays dans le cadre du Semestre européen. Bien que toujours fondé sur des recommandations de type macroéconomique, les rapports par pays intègrent désormais un large volet relatif à l'environnement et au climat. À ce titre, chaque rapport contient en annexe, la liste des régions éligibles pour des subventions au titre du futur Fonds pour une transition juste (voir infra).¹⁰ Par ailleurs, dans une déclaration conjointe paru le 5 février 2020, le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) et la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) ont formulé une série de recommandations afin de renforcer la contribution des collectivités locales et des partenaires sociaux dans le cadre du semestre européen. Les deux organismes ont appelé également à améliorer l'information et la consultation des partenaires sociaux sur les questions budgétaires.¹¹

Au niveau du commerce international, le premier trimestre de 2020 a été marqué par l'adoption par le Parlement européen, à une très large majorité, de l'accord de libre-échange entre l'UE et le Vietnam, le 12 février 2020. Cet accord bilatéral avait fait débat au sein de l'enceinte parlementaire, notamment, à propos de l'implémentation du chapitre « développement durable » prévu dans l'accord et de la ratification par le Vietnam des Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale de Travail (OIT).¹²

En parallèle, le 16 janvier 2020, le groupe des Verts au Parlement européen a publié une étude sur les conséquences potentielles de l'accord de libre-échange entre le

(9) Commission européenne, *Draft text of the Agreement on the New Partnership with the United Kingdom*, 18 mars 2020, https://ec.europa.eu/info/publications/draft-text-agreement-new-partnership-united-kingdom_en.

(10) Commission européenne, *2020 European Semester: Country reports*, 26 février 2020, https://ec.europa.eu/info/publications/2020-european-semester-country-reports_en.

(11) CCRE et FSESP, Localisation du Semestre européen, *Projet conjoint 2018-2020*, Rapport final, 5 février 2020, https://www.ccre.org/fr/papiers/index_broch/6, https://www.ccre.org/en/papiers/index_broch/6.

(12) 06050/2019 – C9-0023/2019 – 2018/0356(NLE).

MERCOSUR (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay) et l'UE. D'après cette étude, l'accord de libre-échange aura une incidence néfaste sur le secteur agricole européen, aggravera la crise environnementale via une intensification de la déforestation et un recours massif aux pesticides. L'étude pointe également les risques en termes d'emploi pour les Européens soumis à une concurrence internationale accrue.¹³ Par ailleurs, le gouvernement wallon a déjà fait savoir qu'il s'opposerait à la ratification de cet accord pour protéger le secteur agricole de la région.¹⁴

Le début de l'année 2020 a également été marqué par un nouvel afflux massif de migrants à la frontière gréco-turque. Dans ce cadre, le Bureau européen d'appui à l'asile (EASO) a annoncé un doublement des déploiements sur le terrain au cours de l'année 2020 notamment à Chypre, en Italie, en Grèce et à Malte.¹⁵ Par ailleurs, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés a publié des recommandations¹⁶, le 9 janvier 2020, à l'intention des Etats membres de l'UE et de la Présidence du Conseil. Ces recommandations portent notamment sur l'établissement d'un nouveau cadre européen pour l'asile et les migrations en mesure de garantir l'accueil aux personnes nécessitant une protection internationale.

Dans le même temps, la Commission a présenté, le 6 mars 2020, une série d'actions en soutien aux autorités grecques, pour renforcer la solidarité intra-européenne et le transfert volontaire des enfants non accompagnés de Grèce vers d'autres Etats membres, et mettre en place des solutions durables pour les enfants migrants non accompagnés qui resteront en Grèce (IP 20/406).

Enfin en ce qui concerne l'Etat de droit, le 16 janvier 2020, lors d'un débat sur l'Etat de droit en Hongrie et en Pologne en séance plénière, les eurodéputés appellent à ce que le Parlement soit traité de la même manière que la Commission par le Conseil dans le cadre des procédures engagées à l'encontre de la Hongrie et de la Pologne.¹⁷ En outre, en commission des libertés civiles du Parlement européen, les eurodéputés ont adopté, le 9 janvier 2020, les conclusions de leur rapport relatif au respect de

(13) Les Verts/ALE, *Analysis of the Agreement between the European Union and the MERCOSUR*, 16 janvier 2020, <https://www.greens-efa.eu/en/article/document/analysis-of-the-agreement-between-the-european-union-and-the-mercotur/>.

(14) RTBF, le 20 janvier 2020, https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_accord-ue-mercotur-le-nouveau-combat-wallon-c-est-non-nous-sommes-totalement-opposes-a-ce-traite?id=10411472.

(15) European Asylum Support Office (EASO), *EASO operations to double in size this year*, 7 janvier 2020, <https://easo.europa.eu/news-events/easo-operations-double-size-year>.

(16) UNHCR, *UNHCR's Recommendations for the Croatian and German Presidencies of the Council of European Union (EU)*, 9 janvier 2020, <https://www.unhcr.org/be/wp-content/uploads/sites/46/2020/01/200107-FINAL-UNHCR-Recommendations-for-the-Croatian-and-German-Presidencies-of-the-Council-of-the-EU-2020.pdf>.

(17) Parlement européen, *Etat de droit en Hongrie et en Pologne : la situation s'est détériorée*, 16 janvier 2020, <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20200109IPR69907/etat-de-droit-en-hongrie-et-pologne-la-situation-s-est-deterioree>.

l'Etat de droit à Malte.¹⁸ Cette mission parlementaire faisait suite à l'assassinat d'une journaliste maltaise qui enquêtait sur la corruption. Le rapport dénonce notamment le manque de réponse des autorités européennes ainsi que le faible avancement des enquêtes relatives à la corruption.

Enfin, le 22 janvier 2020, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté un nouveau plan d'action sur l'intégration des Roms et des gens du voyage pour la période 2020-2025. L'objectif du plan est notamment de lutter contre les discriminations, d'encourager et de soutenir l'accès à l'éducation et à la formation de la communauté Rom.¹⁹

2. POLITIQUES SOCIALES EUROPEENNES

2.1. UNE EUROPE SOCIALE FORTE POUR DES TRANSITIONS JUSTES

Le 14 janvier 2020, la Commission a présenté sa feuille de route intitulée « Une Europe sociale forte pour des transitions justes ».²⁰ Le document comprend de très nombreux engagements en termes de politique sociale. Ainsi, outre la consultation des partenaires sociaux relative aux salaires minimums et l'établissement d'un Mécanisme pour une transition juste, la Commission publiera un document stratégique concernant l'égalité des genres et proposera des actes législatifs en faveur de la transparence salariale. La Commission entend également réviser la stratégie européenne pour les compétences et développera le volet social de ses nouveaux axes stratégiques notamment dans la cadre de la stratégie industrielle et de la stratégie pour les PME. La Commission travaillera également à un renforcement de la garantie jeunesse européenne. En outre, tel qu'annoncé par Ursula von der Leyen dans son programme pour l'Europe (*A Union that strives for more*), la Commission proposera un système de réassurance chômage européen, une garantie européenne pour l'enfance (*child guarantee*) et publiera un plan d'action de lutte contre le cancer. Il est également important de souligner que la Commission entend, dès 2021, publier un plan d'action visant à implémenter le Socle européen des droits sociaux.²¹

Du côté de la CES, les engagements de la Commission ont été accueillis favorablement dans l'ensemble, regrettant, cependant, l'absence de mesures relatives à la santé et à

(18) Parlement européen, *Mission Report Following the ad-hoc delegation to Malta – 2-4 December 2019*, Committee on Civil Liberties, Justice and Home Affairs, 16 décembre 2019, https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014_2019/plmrep/COMMITTEES/LIBE/DV/2019/12-16/1195201_EN.pdf.

(19) Conseil de l'Europe, *Le Comité des Ministres adopte un nouveau plan d'action sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage*, 22 janvier 2020, <https://www.coe.int/fr/web/democracy/-/committee-of-ministers-adopts-new-action-plan-for-roma-and-traveller-inclusion>.

(20) Pour une analyse approfondie de cette initiative, voir Vanhercke, B., Spasova, S., Ghailani, D. et Pochet, P., Conclusions : les tours et détours de deux décennies de politique sociale de l'UE, in Vanhercke, B., Spasova, S., Ghailani, D. et Pochet, P. (éds.), *Bilan social de l'union européenne 1999-2019 : une route longue et sinueuse*, Bruxelles, European Trade Union Institute et Observatoire social européen, pp. 197-218, 2020.

(21) Commission européenne, *Une Europe sociale forte pour des transitions justes*, 14 janvier 2020, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_20_20.

la sécurité au travail.²² BusinessEurope, pour sa part, s'est félicité que la Commission européenne souligne la nécessité de combiner 'équité' avec productivité et stabilité macroéconomique.²³

2.2. PAQUET « MOBILITE I »

La commission parlementaire des transports du Parlement européen a adopté, le 22 janvier 2020, l'accord provisoire relatif au paquet législatif « Mobilité I », dont l'épineuse question du détachement des chauffeurs, le temps de repos des chauffeurs, le cabotage et l'accès au marché. Cependant, le texte s'est, à nouveau, retrouvé bloqué par le Conseil. En effet, les Ministres de neuf Etats membres – surtout d'Europe centrale et de l'Est – ont sollicité auprès de la Commission européenne, une étude d'impact du paquet législatif sur les objectifs climatiques et environnementaux définis dans le Pacte vert pour l'Europe.²⁴

2.3. RESOLUTION SUR L'ECART DE SALAIRE ENTRE HOMMES ET FEMMES

Le 30 janvier 2020, le Parlement européen a adopté une résolution appelant notamment à implémenter le Socle européen des droits sociaux, en ce compris les droits relatifs à l'égalité de genre, implémenter rapidement la directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et à implémenter les politiques favorisant l'emploi des femmes et leur indépendance financière.²⁵ En parallèle, le 6 mars 2020, Eurostat a publié un communiqué montrant que seuls 37 % des cadres en Europe sont des femmes et 28 % des membres des conseil d'administration.²⁶

2.4. PLAN D'ACTION POUR L'EGALITE DE GENRE

Le 5 mars 2020, la Commission européenne a présenté son plan d'action intitulé « Une Union de l'égalité : stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 ». ²⁷ Parmi les principaux objectifs se trouvent, notamment, la lutte contre la violence faite aux femmes et les stéréotypes, celle contre les discriminations

(22) CES, *La CES concernant la communication de la Commission sur une « Europe sociale forte »*, 14 janvier 2020, <https://www.etuc.org/fr/pressrelease/la-ces-concernant-la-communication-de-la-commission-sur-une-europe-sociale-forte>.

(23) BusinessEurope, *EU can only deliver for people if the economy works well*, 14 janvier 2020, <https://www.businesseurope.eu/publications/eu-can-only-deliver-people-if-economy-works-well>.

(24) Politico, 18 février 2020, https://www.politico.eu/wp-content/uploads/2020/02/letter-to-VP-F-Timmermans_SIGNED_PL-BG-HU-RO-LV-LT-EE-MT-CY.pdf?utm_source=POLITICO.EU&utm_campaign=1136892b29-EMAIL_CAMPAIGN_2020_02_18_05_49&utm_medium=email&utm_term=0_10959edeb5-1136892b29-189028493.

(25) Parlement européen, *Résolution du Parlement européen du 30 janvier 2020 sur l'écart de salaire entre hommes et femmes (2019/2870(RSP))*, 30 janvier 2020, https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0025_FR.html.

(26) Eurostat, *Dans l'UE, seulement 1 poste d'encadrement sur 3 est occupé par une femme...*, 6 mars 2020, <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/9643483/3-07032019-BP-FR.pdf/0c6f0987-64eb-4fe2-bd1e-0513dfab2659>.

(27) COM(2020) 152 final.

sur le marché du travail ainsi qu'en termes de rémunération, de pension et de soins santé (IP/20/358).

3. REPONSES EUROPEENNES A LA PANDEMIE DE COVID-19²⁸

Le mardi 28 janvier, l'UE a activé le mécanisme de protection civile afin de rapatrier les citoyens européens se trouvant à Wuhan en Chine, devenu l'épicentre de la pandémie de COVID-19. Trois jours plus tard, le 31 janvier 2020, la Commission européenne débloquait un investissement de 10 millions d'EUR pour la recherche relative au nouveau coronavirus.²⁹

Lundi 2 mars, la Présidence croate du Conseil a fait passer le mécanisme de réaction de l'UE en cas de crise en mode « activation totale ». Ce mécanisme permet de coordonner les différentes instances de l'Union européenne afin de répondre à des crises globales. Par ailleurs, le 10 mars 2020, le Conseil européen a décidé d'une batterie de mesures visant à limiter la propagation du virus, à améliorer la fourniture d'équipements médicaux dans les pays les plus touchés par la pandémie, à promouvoir la recherche et à permettre aux Etats membres de bénéficier d'une flexibilité maximale en ce qui concerne les règles budgétaires européennes.³⁰

Le même jour, la Commission européenne annonçait le lancement de l'Initiative d'investissement pour la réponse au coronavirus qui vise à la mobilisation de 25 milliards d'EUR de fonds européens qui n'avaient pas encore été alloués à des instruments ou projets spécifiques (IP 20/440). En outre le 15 mars, la Commission a adopté un règlement d'exécution imposant des restrictions aux exportations d'équipements de protection, à l'extérieur des frontières de l'UE pour faire face au risque de pénuries auxquels certains Membres sont confrontés (règlement d'exécution (UE) 2020/402). Dans le même temps, la Commission européenne a annoncé, le 19 mars 2020, la création d'une réserve stratégique d'équipements médicaux et d'équipements de protection. Les Etats membres peuvent y contribuer sur une base volontaire. Cette mesure devrait permettre d'approvisionner les Etats membres les plus touchés par la pandémie (IP 20/476).

La CES, BusinessEurope, SMEUnited et le Centre européen des employeurs et entreprises fournissant des services publics (CEEP) ont publié une déclaration conjointe appelant, notamment, les Etats membres à investir dans les soins de santé afin de renforcer les effectifs du personnel médical ainsi qu'à utiliser toute la flexibilité

(28) Pour une réflexion critique sur la réponse initiale de l'UE à la pandémie de COVID-19, voir : Greer, L., Another European rescue of the Member States? EU public health policy for COVID-19, *OSE Working Paper Series*, Opinion Paper n° 22, Bruxelles, European Social Observatory, 10 p., 2020.

(29) Commission européenne, *Coronavirus: EU mobilises €10 million for research*, https://ec.europa.eu/info/news/coronavirus-eu-mobilises-eur10-million-for-research-2020-jan-31_en&pk_campaign=rttd_news.

(30) Conseil de l'UE, *Vidéoconférence des membres du Conseil européen*, 10 mars 2020, <https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/european-council/2020/03/10/>.

qu'offre les règles budgétaires européennes en cas de circonstances exceptionnelles.³¹ En outre, la CES a souligné, dans un communiqué, que 22 Etats membres ont réduit les dépenses en prestations maladie par personne au cours des 5 années qui ont suivi la crise financière de 2008. Une dynamique qui pousse les travailleurs à ne pas prendre de congé maladie qui a pu contribuer, d'après la Confédération, à la propagation du virus.³²

Enfin en ce qui concerne la politique monétaire, la Banque centrale européenne (BCE) a décidé de lancer un nouveau programme d'achat temporaire de titres du secteur privé et du secteur public pour juguler les risques que la pandémie de COVID-19 fait peser sur l'économie européenne.³³

4. POLITIQUES SOCIO-ENVIRONNEMENTALES

4.1. LE PACTE VERT POUR L'EUROPE

Le 15 janvier 2020, le Parlement européen a adopté à une très large majorité le Pacte vert pour l'Europe proposé par la présidente de la Commission européenne le 11 décembre 2019. Ce vote marque ainsi une nouvelle étape dans l'implémentation de la nouvelle stratégie européenne basée sur la transition écologique et visant à faire de l'UE une zone « climatiquement neutre » d'ici 2050.³⁴ En outre, les eurodéputés ont appelé la Commission à renforcer les ambitions en matière de réduction des émissions de CO₂ dans le cadre de la « loi climat » (voir Section 4.4.). Par ailleurs, alors que la Commission entend intégrer le secteur du transport routier dans le système communautaire d'échange de quotas d'émissions (EU ETS), les eurodéputés appellent à ne pas démanteler les normes d'émissions européennes existantes.

4.2. LE PLAN D'INVESTISSEMENT POUR UNE EUROPE DURABLE

Au cours de la séance plénière du 14 janvier 2020, la Commission européenne a présenté le Plan d'investissement pour une Europe durable aux eurodéputés. Ce document constitue le pilier de la stratégie de financement du Pacte vert pour l'Europe. Concrètement il vise à mobiliser 1.000 milliards d'EUR sur dix ans à destination de la transition écologique et de la réalisation des objectifs définis dans le Pacte.³⁵

(31) *Statement of the European Social Partners ETUC, BusinessEurope, CEEP, SMEUnited on the COVID-19 emergency*, 24 mars 2020, <https://www.etuc.org/en/document/statement-european-social-partners-etuc-business-europe-ceep-smeunited-covid-19-emergency>.

(32) CES, *ETUC declaration on the COVID-19 Outbreak*, 9-10 mars 2020, <https://www.etuc.org/en/document/etuc-declaration-covid-19-outbreak>.

(33) BCE, *ECB announces €750 billion Pandemic Emergency Purchase Programme (PEPP)*, 18 mars 2020, https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2020/html/ecb.pr200318_1-3949d6f266.en.html.

(34) Parlement européen, *Résolution du Parlement européen du 15 janvier 2020 sur le pacte vert pour l'Europe (2019/2956(RSP))*, 15 janvier 2020, https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0005_FR.html.

(35) Pour une analyse critique du plan d'action de la Commission sur le financement de la croissance durable et la « taxonomie européenne », voir : Fronteddu, B., *La finance contre le réchauffement climatique : un loup déguisé en agneau*, OSE Working Paper Series, Opinion Paper n° 21, janvier 2020, 40 p., 2020.

Des instruments européens de financement existants, tels qu'InvestEU, les fonds de cohésion et les fonds de développement régional seront massivement mobilisés. De nouveaux mécanismes seront créés spécifiquement dans le cadre du Pacte vert. Ainsi la Commission, entend créer un Mécanisme pour une Transition Juste (MTJ), doté d'un budget de 100 milliards d'EUR. L'objectif du MTJ est de soutenir les régions qui dépendent fortement d'industries à forte empreinte environnementale, notamment en termes de formation et reconversion des travailleurs et de réorganisation du tissu productif.

Dans le détail, le MTJ comprend un Fonds pour une transition juste (FTJ) spécifiquement destiné à octroyer des subventions aux régions qui seront le plus affectées par la transition. Le Fonds est basé sur une logique de cofinancement national, et une clé de répartition. Selon cette répartition, la Pologne serait le principal bénéficiaire suivi par l'Allemagne. La Belgique, pour sa part, bénéficierait de financements à hauteur de 311 millions qui devraient, par effet de levier, générer une mobilisation totale de 989 millions d'EUR.³⁶

4.3. LOI CLIMAT EUROPEENNE

Le 4 mars 2020, la Commission européenne a présenté son projet de règlement pour une « loi climat » (COM(2020) 80 final). Ce texte vise à donner un poids législatif à l'objectif d'une Europe climatiquement neutre à l'horizon 2050. Les objectifs en termes de réduction d'émissions seront revus tous les cinq ans parallèlement aux révisions quinquennales de l'Accord de Paris sur le climat. L'accord était critiqué, le jour même, par la militante Greta Thunberg. Invitée au Parlement européen, elle qualifiait cette proposition de règlement de « capitulation » affirmant qu'il serait plus efficace d'entreprendre des changements systémiques que de miser sur le développement de technologies à émissions négatives.

4.4. FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA DEGRADATION ENVIRONNEMENTALE

Le 13 janvier 2020, la Banque européenne d'investissement a annoncé, lors de la commission parlementaire conjointe du budget et des affaires économiques³⁷, qu'elle mobiliserait 1.000 milliards d'EUR à destination de la transition écologique. Cette décision fait suite à l'engagement de la Banque de cesser le financement dans les projets liés aux énergies fossiles conventionnelles et confirme la réhabilitation de la BEI en « Banque européenne du Climat ».

(36) Commission européenne, *Allocation method for the Just Transition Fund*, 15 janvier 2020, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_20_66.

(37) Parlement européen, commission conjointe du budget et des affaires économiques, 13 janvier 2020, https://multimedia.europarl.europa.eu/en/budg-econ-joint-committee-meeting_20200113-2000-COMMITTEE-BUDG-ECON_vd.

4.5. PESTICIDES ET PRODUITS CHIMIQUES

Parmi les décisions législatives relatives aux pesticides et produits chimiques, il convient de relever la décision du 10 janvier 2020 de la Commission européenne d'interdire, au sein de l'Union, l'utilisation du chlorpyrifos (sous la forme d'éthyle et de méthyle), un pesticide utilisé contre les insectes ravageurs. Cette interdiction fait suite à une décision de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) qui, en août 2019, avait jugé ce produit nocif pour la santé.

Par ailleurs, d'après un audit de la Cour des comptes européenne paru le 5 février 2020, les mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides chimiques sont largement insuffisantes tant du côté de la Commission que du côté des Etats membres. Cet audit fait référence à la directive relative à l'utilisation durable des pesticides et selon laquelle ceux-ci ne doivent être utilisés que lorsque les méthodes alternatives se sont montrées inefficaces. A ce titre, la Cour des Comptes européenne propose de conditionner les subventions de la politique agricole commune (PAC) à un plus strict respect de la directive.³⁸

En parallèle, le 8 mars 2020, 3.600 scientifiques ont cosigné une déclaration soulignant le fait que la politique agricole commune (PAC) induit des effets néfastes tant sur la biodiversité que sur le climat et les sols. Les signataires affirment, en outre, que l'agriculture est la cause principale des dégradations environnementales en Europe. A ce titre, les scientifiques se positionnent en faveur d'une réforme profonde de la PAC, notamment, en faveur de l'agroécologie.³⁹

(38) Cour des comptes européenne, Rapport spécial 05/2020 : *Utilisation durable des produits phytopharmaceutiques : des progrès limités en matière de mesure et de risques*, 5 février 2020, <https://www.eca.europa.eu/fr/Pages/DocItem.aspx?did=53001>.

(39) British Ecological Society, *Action needed for the EU Common Agricultural Policy to address sustainability challenges*, 8 mars 2020, <https://besjournals.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/pan3.10080>.

Pour consulter la liste des signataires : <https://zenodo.org/record/3685632#.Xs6nsMA682x>.

TABLE DES MATIERES

DIGEST EUROPEEN – DIGEST INTERNATIONAL

INTRODUCTION	655
1. POLITIQUE EUROPEENNE GENERALE – INTERNATIONAL	655
2. POLITIQUES SOCIALES EUROPEENNES	659
2.1. UNE EUROPE SOCIALE FORTE POUR DES TRANSITIONS JUSTES	659
2.2. PAQUET « MOBILITE I »	660
2.3. RESOLUTION SUR L'ECART DE SALAIRE ENTRE HOMMES ET FEMMES	660
2.4. PLAN D'ACTION POUR L'EGALITE DE GENRE	660
3. REPONSES EUROPEENNES A LA PANDEMIE DE COVID-19	661
4. POLITIQUES SOCIO-ENVIRONNEMENTALES	662
4.1. LE PACTE VERT POUR L'EUROPE	662
4.2. LE PLAN D'INVESTISSEMENT POUR UNE EUROPE DURABLE	662
4.3. LOI CLIMAT EUROPEENNE	663
4.4. FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA DEGRADATION ENVIRONNEMENTALE	663
4.5. PESTICIDES ET PRODUITS CHIMIQUES	664